

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le 8 avril, à 14 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à distance, par visioconférence/audioconférence, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 08/04/21-06	objet : Affectation du résultat d'exploitation 2020
--	--

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents :, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Martine ROLLAND, Edith PUGNET, Michel MOLY, Madeleine GARCIA-VIDAL

Suppléants présents : Damienne BEFFARA, Robert OLIVE

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE, René OLIVE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Raymond LEMORT, Josette PUJOL, Daniel PUIGSEGUR, Alain GOT, Dominique ANDRAULT, Georges GUARDIA.

Suppléants présents : Maya LESNE, Sylvie TORRES, Valérie FRANCO

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Marc BIANCHINI, Martine PIERA, Antoine PARRA, Raymond PLA, Nicolas GARCIA, Pierre BATAILLE, Josiane LOURTIL, Françoise ORTEGA.

Le COMITE,

APRES avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 103 833,79 €,

CONSIDERANT les besoins recensés pour 2021,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

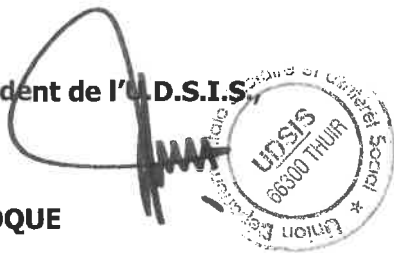
POUR MEMOIRE	Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	532 961,47
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	570 872,32
EXCEDENT DEFICIT	
A/- EXCEDENT AU 31/12/2020	1 103 833,79
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	1 103 833,79
affecte comme suit:	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	1 103 833,79
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B/- DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter- budget primitif 2019	
Excédent disponible (voir A-solde disponible)	
C/ Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Ainsi fait et délibéré à THUIR, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président de l'**U.D.S.I.S.**

Jean ROQUE



PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

16 AVR. 2021

COURRIER